

**Fin du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à  
assistance électrique**

La Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE) est reconnue Territoire à Energie Positive et a instauré pour ses habitants un dispositif d'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique.

L'objectif de ce dispositif est d'inciter à remplacer un maximum les voitures dans les déplacements quotidiens des habitants, en palliant les difficultés liées à la topographie du territoire.

Le montant de la prime actuelle a été fixée à 20 % du coût d'achat du vélo neuf, plafonné à 300 €.

Le dispositif a rencontré un franc succès et la CAE a ainsi pu aider à l'acquisition de près de 1 260 vélos depuis octobre 2014.

Pour 2017, 447 dossiers de subvention ont été accordés ou sont en cours d'instruction pour une enveloppe budgétaire de près de 121 500€.

L'enveloppe budgétaire de 2017 étant entièrement consommée à ce jour, la CAE ne pourra plus attribuer de nouvelles subventions et n'acceptera plus de nouveau dossier.

Néanmoins l'Etat a récemment instauré un dispositif d'aide similaire pouvant se substituer à celui de la CAE, d'un montant de 20% du coût d'achat du vélo à assistance électrique neuf, plafonnée à 200€.

Les habitants sont désormais invités à déposer un dossier de subvention sur cette plateforme internet pour bénéficier de la nouvelle aide de l'Etat : <http://www.asp-public.fr/bonus-velo>  
L'acquisition des vélos devra être postérieure au 19 février 2017.